

Nom du bateau : N° de Voile :

Nom : Prénom :

Portable : Courriel :

FORFAIT DRAGON

- Place de ponton et de parking
- Grutages illimités*
- Régates de club et Penn Sardin Series
- Réception régates de club

*Le port nous concède un tarif préférentiel de 24€ pour les mises et sorties de l'eau. Les matages à la grue et les changements de chariots sont facturés en sus au même tarif, mais ne sont pas inclus dans le forfait.

Je souscris au Forfait Dragon : **800 €**

LES COMPETITIONS HORS FORFAIT **

Engagement au Grand Prix Dragon Douarnenez (1/4 mai 2024) : 450 €

Engagement à la Coupe de Bretagne - Douarnenez Classique (23/25 août 2024) : 120 €

**Inscriptions auprès du club ou en ligne sur le site internet du club

ACTE DE DON

J'effectue un don qui me permettra de bénéficier d'une réduction fiscale* €

** Le don à la Société des Régates de Douarnenez ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238bis du code général des impôts.*

Particulier : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Organisme : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de vos versements, plafonnée à 20.000€ ou 5% (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise.

Date :

Signature :

Nous vous informons que la Société des Régates de Douarnenez conserve dans un fichier informatique les données personnelles fournies par ses adhérents lors de l'inscription, ainsi que les mises à jour ultérieures. Ces données ne sont utilisées que dans le cadre des activités du club : bulletins d'information, régates et évènements, réunions et organisation interne, émissions de licences et assurances essentiellement. Elles ne font en aucun cas l'objet de communication à des organisations extérieures hors des activités ci-dessus. Vous avez à tout moment le droit de demander à consulter ou rectifier les données vous concernant. Vous pouvez également demander leur effacement. En cas de départ de l'association ou de non-renouvellement de votre inscription vos données seront effacées à l'issue d'un délai de trois ans.